

## ARGUMENT HISTORIQUE

---

**1209-1909.**—En 1209, le 16 avril, François d'Assise, en compagnie de quelques disciples, faisant profession de vie religieuse entre les mains du Pape Innocent III et inaugurait l'Ordre des Frères Mineurs. 1909 nous ramène donc le souvenir sept fois séculaire de ce mémorable événement.

Sept siècles d'existence est quelque chose de beau et de glorieux et d'autant plus digne de louange que l'institut ou la famille, qui comptent leurs années par des siècles, ont conservé leur primitive jeunesse. Et c'est ce qui arrive à l'Ordre des Frères Mineurs, qui, pour employer les expressions de Pie X, « échappe tellement aux atteintes de l'âge qu'il s'épanouit au large dans le monde entier comme s'il était encore dans toute la fraîcheur de ses origines. »

Aussi la famille franciscaine a-t-elle jugé tout à fait à propos de célébrer solennellement le VIIe centenaire de son institution. Le Ministre Général de tout l'Ordre des Mineurs, successeur du Séraphique Fondateur, le Révérendissime Père Denys Schuler, a ordonné, par une lettre encyclique en date du 8 mai 1909, de célébrer en tous lieux par des triduums solennels ou des neuvaines de prédications et de dévotions l'institution sept, fois séculaire des Mineurs et a convoqué en Chapitre Général, au mois de mai dernier, les Supérieurs Majeurs de toutes les Provinces Franciscaines de l'univers, auprès du célèbre sanctuaire qui fut le berceau de l'Ordre, le sanctuaire de Notre Dame des Anges à Assise. Elle dut être imposante cette assemblée qui réunissait, là même où l'Ordre prit naissance, les représentants de cet Ordre, venus de tous les pays, parlant les langues de tous les peuples civilisés et se comprenant par le langage de leur mère l'Eglise et par la charité fraternelle, les unifiant tous en